

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 Novembre 2017

➤ Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire présente la proposition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) établi par le cabinet G2C dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de l'agglomération de Château-Gontier (Château-Gontier, Azé et Saint-Fort)

Après échanges, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PADD à condition que les prescriptions ci-dessous soient retenues :

- Axe 1 - Objectif 1 – Sous objectif 2 – Conforter la polarité commerciale de l'agglomération :

L'aménagement de la zone de la Blottinière ayant été abandonné par la société « Les Mousquetaires » (Intermarché-Bricomarché), la zone des Sablonnières reste une zone commerciale. Ne disposant pas de commerces de proximité dans le centre-bourg, le Conseil municipal veut renforcer le dynamisme de la zone des Sablonnières et, du fait de l'abandon des 8 ha de la zone de la Blottinière, veut classer la zone de 0,4 ha près de la Société SOFICHE en zone commerciale de centralité (surface commerciale > à 300 m²). Cette zone, jouxtant le 3F, est située entre l'avenue de Saint-Fort (route d'Angers) et la rue René Paillard (RD 288).

La superficie totale de la zone commerciale des Sablonnières sera donc de 4 ha au lieu des 8 ha initialement prévus pour la zone de la Blottinière .

Concernant le classement de l'Avenue de Saint-Fort en zone de flux, le Conseil municipal confirme que ce classement doit permettre les extensions potentielles des surfaces existantes.

- Axe 2 - Objectif 1 - proposer une offre de logements adaptée et diversifiée :

Dans ce PADD, la commune de Saint-Fort ne dispose plus de surfaces urbanisables destinées au logement exceptées celles déjà validées et déjà construites en grande partie.

Par conséquent, Le Conseil municipal souhaite garder en surface constructible, environ 3 ha, dans la continuité des lotissements Moinerie 4 et 5 déjà créés.

Le Conseil municipal demande que soit inscrite dans le PADD une clause de revoyure permettant de faire un bilan à court terme (4 ou 5 ans) et éventuellement de faire une nouvelle répartition de nombre de logements sur les 3 communes de l'agglomération.

➤ Commission Travaux

a) Demande de subventions pour le réaménagement de l'Avenue des Sablonnières.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Cabinet GUIHAIRE a été retenu par délibération du 30/06/2017 pour assurer la maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'Avenue des Sablonnières.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avant-projet sommaire, soumis à son approbation a été présenté en réunion publique le 09 Décembre aux riverains concernés par ces travaux. Ceux-ci ont émis un avis favorable.

Le coût des travaux est estimé à 306 110 € HT, dont 89 037 € HT relatif à des aménagements sécuritaires et la mise en accessibilité de l'Avenue des Sablonnières et des trottoirs bordant la RD 288 entre la Rue de la Martinière et l'Avenue de Saint-Fort susceptibles de bénéficier des subventions suivantes : D.E.T.R. et Fonds Régional de Développement des Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet sommaire présenté dont le coût estimatif global s'élève à 306 110 € HT
- Sollicite les subventions suivantes :
 - D.E.T.R. (20% de 89 037 €) 17 807 €
 - Fonds Régional de Développement des communes (10% de 89 037 €) près du Conseil Régional 8 904 €
- Définit le plan de financement ci-dessous sur la base d'un coût total de travaux TTC à 367 332 €
 - D.E.T.R. 17 807 €
 - Subvention Conseil Régional 8 904 €
 - Autofinancement 340 621 €
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

b) Réunion de chantier du 20/10 pour la rue du Lavoir

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de cette réunion. L'entreprise PIGEON TP a repris les joints défectueux entre les bordures mais le résultat n'est toujours pas satisfaisant. Une nouvelle rencontre va être organisée avec le Cabinet GUIHAIRE et l'entreprise.

c) Réunion du 20/10 avec le Cabinet TECAM (travaux de finition Moinerie 5)

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de cette réunion. Les travaux paysagers ont été repris et donnent satisfaction. Les travaux de finition de la Moinerie 4 sont programmés pour l'été 2018. Monsieur le Maire a fait valoir une réserve sur la qualité des travaux d'enrobé réalisés sur la rue Vasco de Gama puisque ceux-ci ont été réalisés par demi-chaussée.

d) Groupe scolaire « Jean de la Fontaine » (RPI Saint-Fort/Château-Gontier) – Reconstruction et mise en conformité du restaurant scolaire – Validation de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Château-Gontier.

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire « Jean de la Fontaine », situé sur le territoire de la commune de Saint-Fort, au lieudit « Les Martinières », regroupe les écoles maternelle « Yves Duteil » et élémentaire « Jean de la Fontaine » et dessert la commune de Saint-Fort et les quartiers Sud de Château-Gontier.

Par convention en date du 24 décembre 1986, la commune de Saint-Fort a délégué à Château-Gontier, dans un souci de mutualisation des ressources et des moyens, la gestion de l'établissement scolaire.

Le 28 août 2016, un incendie s'est déclaré et a détruit le bâtiment cuisine-restaurant scolaire de cet établissement. Les conclusions de l'expertise ont permis de déterminer les parties de l'ouvrage à conserver avec des reprises de maçonnerie et de charpente et de prévoir une reconstruction avec mise en conformité et extension des locaux.

Ce restaurant scolaire permettrait d'accueillir les enfants du primaire pour le déjeuner, la préparation de ces repas étant effectuée dans la cuisine in situ. Environ 120 élèves fréquentaient la cantine chaque jour. La capacité d'accueil de la salle de restaurant étant de 60 enfants, le service était alors effectué sur un service « glissant » (2 services qui s'enchaînaient progressivement).

L'objectif du nombre de repas produits est d'environ 200 unités par jour, comprenant notamment une centaine de repas en liaison chaude vers les écoles maternelles Yves Duteil et Pierre Martinet, situées sur l'agglomération de Château-Gontier.

Suite à ce sinistre, la commune de Saint-Fort a validé le projet de reconstruction et d'extension du Groupe Scolaire Jean de la Fontaine et précisément du restaurant scolaire, et a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Château-Gontier pour la réalisation de l'opération.

Conformément aux dispositions du Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016, un Contrat de Ruralité a été conclu le 9 décembre 2016, entre l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour la période 2017/2020. Ce projet a été identifié dans le cadre de ce contrat et répond au volet 1 « *Accessibilité aux services et aux soins* ».

Ce programme, en corrélation avec les objectifs fixés par les Comités Interministériels aux ruralités, constitue un enjeu fort pour la commune de Saint-Fort afin de maintenir une offre éducative de proximité et de qualité sur le territoire, garantissant à toutes les familles un accès plus égalitaire aux actions éducatives et à l'enseignement d'une manière générale.

L'estimation prévisionnelle de ce programme de travaux se chiffre à la somme globale de **594 914 € HT**, celle-ci se déclinant de la manière suivante :

- Travaux bâtiment371 510 €
- Equipements de la cuisine et installation168 000 €
- Honoraires Maîtrise d'œuvre et missions diverses. 55 404 €




Ce programme de travaux fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2018 de la Ville de Château-Gontier et ouvre droit au bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural. Les critères d'éligibilité restent fondés sur la population et la richesse fiscale. La DETR permet ainsi de financer tout projet d'investissement d'intérêt intercommunal ou structurant pour la commune, prenant en compte le développement économique, le maintien et le développement des services au public en milieu rural.

A ce titre, la Ville de Château-Gontier a proposé d'inscrire l'opération de reconstruction et de mise en conformité du restaurant scolaire du Groupe scolaire Jean de la Fontaine au titre de la DETR 2018 – Volet 2 « *Secteur scolaire* ».

Il convient de souligner que la commune de Saint-Fort, comptabilisant une population totale inférieure à 5 000 habitants (1 694 hab. au 1^{er} janvier 2017) peut émarquer à la mesure 26 du Pacte régional pour la ruralité : « *Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles* ».

L'articulation financière de l'opération pourrait ainsi se présenter de la manière suivante :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT		
NATURE DES FINANCEMENTS	MONTANT	TAUX
 <p>Etat – Ministère de l'Intérieur <i>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR) Volet 2 « secteur scolaire »</i> <i>Plafond d'investissement subventionnable : 250 000 €</i> <i>Taux d'intervention : 50 %</i> <i>Montant attendu</i></p>	125 000,00 €	21 %
 <p>Région des Pays de la Loire <i>Pacte régional pour la ruralité – Mesure 26</i> <i>« Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la reconstruction ou de la rénovation de leurs écoles »</i> <i>Assiette subventionnable supérieure à 10 000 € HT</i> <i>Taux d'intervention : 10 %</i> <i>Plafond de subvention par projet : 100 000 €</i> <i>Montant attendu</i></p>	60 000,00 €	10 %
 <p>Charge résiduelle Ville de Château-Gontier</p>	409 914,00 €	69 %
TOTAL OPERATION HT	594 914,00 €	100,00 %

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- Valider la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de reconstruction et mise en conformité du restaurant scolaire du Groupe scolaire « Jean de la Fontaine » (RPI Saint-Fort/Château-Gontier), situé rue des Martinières à Saint-Fort, à la Ville de Château-Gontier, à la fois sur le volet technique « travaux » et le volet administratif « subventions », dont le montant global des travaux se chiffre à la somme de 594 914 € HT.
- Solliciter la Ville de Château-Gontier pour instruire la demande de subvention, auprès de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Répartition 2018,
- Solliciter la Ville de Château-Gontier pour instruire la demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire, s'inscrivant dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité – Mesure 26 « Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la reconstruction ou de la rénovation de leurs écoles », considérant que la commune de Saint-Fort comptabilise une population totale inférieure à 5 000 habitants.
- Prendre acte des modalités de financement de cette opération conformément au plan prévisionnel précité,
- lui donner tout pouvoir ou à son représentant pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité toutes ces propositions.